

Communauté de Communes du Sud Messin
Politique intercommunale de communication / Soutien aux manifestations à caractère
intercommunal

**DOSSIER DE DEMANDE DE VERSEMENT (MAXIMUM 4 MOIS APRES LA
MANIFESTATION)**

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'association : .

Président (e) :

Adresse :

.....

Commune :

Téléphone :/...../...../...../.....

Email :@.....

2 - RAPPEL DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

.....

Date(s) de la manifestation :

Lieu(x) de déroulement de la manifestation :

.....

3 - DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Je soussigné(e)....., représentant
de l'association, sollicite la
Communauté de Communes du Sud Messin pour l'attribution de la subvention d'un montant
de ... au titre de la politique de soutien aux manifestations à caractère intercommunal
pour l'organisation de la manifestation

.....

A

Signature du demandeur

Le/...../.....

4 - CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour être instruit, il doit **impérativement** se composer des pièces suivantes :

- Ce dossier de demande entièrement renseigné et signé
- Le bilan quantitatif et qualitatif détaillé de la manifestation : nombre de participants, revue de presse, aspects positifs et négatifs, ...
- Le bilan financier définitif de l'opération, signé par le représentant légal de l'association. En cas de difficultés, vous pouvez remplir le formulaire CERFA n°15059*01 (disponible sur le site internet de la Communauté de Communes www.sudmessin.fr , sur www.servicepublic.fr ou sur simple demande).

Le dossier de demande de versement de la subvention et l'ensemble de ses pièces constitutives doivent être transmis à :

Communauté de Communes du Sud Messin
2 rue Pilâtre de Rozier
57420 GOIN

Pour tout renseignement complémentaire :

Carole VOYER - 03.87.38.28.75 - carole.voyer@sudmessin.fr